

Redonner sa place à



PARC ANDRÉ-CITROËN, PARIS, XV^e
Jeux d'eau.

Pelouses interdites, voies à grande circulation, trottoirs étroits, autant de contraintes qui pèsent sur les jeux des enfants en ville. Et les aires qui leur sont réservées les maintiennent à l'écart de la vie des adultes. Pourtant, certaines villes ont su créer des espaces publics ouverts à leur imagination.

Se déplacer librement, courir, jouer, rencontrer d'autres enfants, sortir dans la rue sans être accompagné pour goûter à l'autonomie : voilà des éléments nécessaires à l'épanouissement de l'enfant. Or l'espace public en milieu urbain ne le permet pas toujours. « Dans les années 1950, on pouvait encore jouer sur la chaussée mais la montée en puissance du trafic automobile a limité le jeu aux trottoirs, eux-mêmes souvent occupés par des enseignes de commerçants ou même des voitures en stationnement », explique Nicolas Wiplier, du Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme). Dans les espaces publics, où les enfants pourraient jouer, les pelouses sont bien souvent interdites, les fontaines grillagées et il est mal vu de détourner le mobilier urbain de son objet initial en jouant sur les bancs. Certes, les aires de jeu se sont multipliées. Mais « l'enfant s'y trouve comme dans une réserve protégée, hors de la promiscuité et de

l'échange », regrette Alain Cazorla, maire de Clermont-l'Hérault, qui a choisi de placer des animaux sur ressort et une balançoire dans la rue principale, au milieu des terrasses de café, du marché et des activités des adultes.

D'autre part, ces aires offrent souvent des jeux standardisés, répondant à toutes les normes de sécurité en vigueur, mais offrant peu de diversité dans les revêtements de sol ou dans les activités proposées. Les bacs à sable, par exemple, tendent à être supprimés par mesure d'hygiène et le sol naturel disparaît sous des revêtements stabilisés ou amortissants.

La prévention des accidents avant tout

De manière générale, tout concourt à éviter les risques. Les collectivités locales craignent de voir engagée leur responsabilité en cas d'accident. « Or une sécurité maximale peut paradoxalement être facteur de risque : elle peut endormir la vigilance de l'enfant qui s'attend à ▶

PARC DE LA VILLETTE, PARIS XIX^e
Une pente pour les sports de glisse.



PALAIS ROYAL, PARIS I^{er}
Les colonnes de Buren.



M. CASTRO/URBA IMAGES

l'enfant dans la ville



J.-C. PATTACINI/URBA IMAGES

Sceaux : un parcours ludique et pédagogique

→ Offrir des jeux qui plaisent aux enfants tout en racontant l'histoire du parc et du château de Sceaux, tel est le pari du parcours réalisé par le conseil général des Hauts-de-Seine au cœur du parc de Sceaux. C'est l'Atelier De Launay, un groupe de sculpteurs et d'artisans, qui a été choisi pour réaliser cet équipement (budget total de 305 000 euros, première tranche livrée fin 2001). Il a été conçu avec la collaboration du conseil municipal des enfants de Sceaux. Il se divise en plusieurs parties illustrant les dates clés du parc. D'abord son édification (pour les 3-6 ans) avec le passage obligé sous le livre ouvert pour grimper sur des figures abstraites représentant les décors de Lebrun. Animaux sur ressort, balançoires, et toboggans peuplent aussi cet espace. La deuxième partie (6-9 ans) se compose de livres géants rappelant l'histoire de Micromégas de Voltaire et les portées musicales de Lulli. Cet espace s'achève dans un filet d'équilibre où les enfants peuvent grimper et s'emmêler. Les 9-12 ans terminent dans les échafaudages de la reconstruction du château de Sceaux avec des descentes possibles aux grands toboggans ou contemplant du haut du mât de pompier la plaine de l'orangerie. Tous les grillages ont été remplacés par des haies vives, surtout constituées de charmes, plantées en labyrinthe. Une profusion de copeaux de bois sert de sol amortissant. Les plus grands, jusqu'à l'âge de 15 ans, seront concernés par deux prochaines tranches, « celles du futur et des jeux sonores dans laquelle on essaie d'imaginer le parc en 2994, lorsque la végétation, l'eau et les enfants seront des denrées rares et précieuses », explique l'atelier De Launay.



LABRE WILLY



CRÉTEIL, VAL-DE-MARNE. Espace public dans le quartier La Source.

J.-C. PATTACINI/URBA IMAGES

Lyon : intégrer la détente et le jeu dans l'espace public

→ Depuis plus de dix ans, la ville de Lyon a engagé une politique d'envergure visant à valoriser l'espace public avec le souci d'intégrer la fonction jeu-détente. L'espace est reconquis au bénéfice du piéton et des jeux d'enfants avec des atmosphères intimistes au cœur de la ville. Le choix des matériaux et du mobilier obéit à des objectifs de confort et de convivialité. Les revêtements de sols lisses mais antidérapants favorisent des pratiques comme le roller, le skate ou le patin à roulettes. Les végétaux et l'eau agrémentent l'espace (*ci-dessus, place des Terreaux*). La conception contemporaine des fontaines n'isole plus l'eau dans les vasques mais en fait un élément attractif et accessible comme sur la place Louis-Pradel avec une fontaine fonctionnant en circuit fermé à la manière d'un ruisseau, à la grande joie des enfants. Ces solutions globales peuvent-elles être adaptées à des villes plus petites ? « Oui, car elles ne mettent pas en œuvre un mobilier urbain compliqué et coûteux mais exigent une réflexion en amont sur les besoins réels de la population et un travail de concertation », répond le Certu.



THIERRY CHASSEPOUX/KRIMAGES PRESSE



JARDIN DES HALLES, PARIS I^{ER}. Aménagements cyclables devant l'église Saint-Eustache.

EMILIE LUIDEB/RAPHO

Redonner sa place à l'enfant dans la ville

Odense, Danemark :
des remorques aux bicyclettes pour véhiculer les moins de trois ans



→ A Odense (183 000 habitants), tout est fait pour favoriser les déplacements des enfants à vélo. « 60 % des écoliers utilisent ce mode de transport », explique Troels Andersen, responsable des services techniques de la ville. Les aménagements tiennent compte de cette situation : la ville a multiplié les zones 15 km/h dans le centre, de nombreux dos d'âne ont été installés et des pavés de pierre jaune signalent aux automobilistes qu'ils ne sont pas prioritaires sur les chaussées. Même hors de l'hypercentre, les routes principales sont équipées de pistes cyclables. Cela permet aux cyclistes d'être en sécurité et à la ville d'être en conformité avec la loi danoise qui impose à la commune d'évaluer et d'assurer la sécurité de chaque écolier sur le trajet domicile-école. Mais la municipalité estime que la proportion de

cyclistes pourrait être largement augmentée : « La plupart des familles possédant deux voitures abandonneraient l'une d'entre elles si elles disposaient d'un moyen alternatif », explique Troels Andersen. Pour les y aider, la ville a mis à la disposition des parents des remorques qui s'accrochent aux vélos et permettent de transporter un enfant de trois ans et un petit bagage. Un tiers des 150 crèches de la ville ont participé à l'opération et 3 000 enfants ont été concernés.

► être protégé en toutes circonstances », explique t-on au Codej (Comité de développement de l'espace pour le jeu). Enfin, ces aires de jeux ne prennent en compte que les enfants de moins de douze ans et peu de réflexions sont conduites sur les besoins des adolescents.

Repenser la cité avec une vision à 1,20 m de hauteur

« Il faut repenser la ville en fonction des enfants, avec une vision à 1,2 m de hauteur », proposait Walter Veltroni, maire de Rome, lors d'une communication à la Commission européenne. S'il est sans doute difficile de soutenir une position si radicale, les collectivités et maîtres d'ouvrage peuvent rendre l'espace public plus accueillant et moins dangereux en donnant une place beaucoup plus importante aux piétons et aux modes de déplacements (vélos, rollers, etc.) généralement utilisés par les enfants. Cela implique de limiter la vitesse du trafic automobile : zones limitées à 30 ou 15 km/h, dos d'ânes... Il est même

possible de doubler une voie très empruntée par une allée piétonnière comme c'est le cas à Paris XIX^e avec les allées Darius-Milhaud, parallèles à la rue Manin dans la continuité du parc de la Villette. Le plan de déplacements urbains (PDU) permet d'analyser l'ensemble des problèmes de déplacement d'une agglomération et vise un usage coordonné de tous les modes de déplacements. Les villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants en sont dotées, mais il reste à y inclure les besoins

En savoir plus

- Certu : 9, rue Juliette Récamier, 69456 Lyon Cedex 6, tél. : 04.72.74.58.00, www.certu.fr
- Codej : 61, rue des Amandiers, 75020 Paris, tél. : 01.43.49.46.18.
- Afnor : <http://www.AFNOR.fr/>

des enfants. « Il est également important de réfléchir à la continuité des cheminements de façon à ce que les enfants n'aient pas de détour à faire pour traverser une rue ou d'obstacles à franchir », préconise-t-on à la Délégation à la sécurité routière du ministère de l'Équipement. Les enfants ne sont pas à proprement parler des personnes à mobilité réduite mais leur petite taille, leurs difficultés à se déplacer lorsqu'ils sont très jeunes (apprentissage de la marche, de la course, etc.), en font des personnes vulnérables. Le Certu estime que cette continuité est généralement bien pensée dans les centres historiques où les piétons sont nombreux. Mais cela ne représente qu'une petite partie du territoire communal et la continuité est plus aléatoire dans le reste de la ville.

Deuxième moyen de prendre en compte l'enfant dans la ville : intégrer le jeu dans le réseau des espaces publics. A Sartène, en Corse du Sud, sur la place centrale, ou encore à Rouen, place de la Pu-



PARC DE BERCY, PARIS XIII^e. Fontaine-escalier.



LA DÉFENSE, HAUTS DE SEINE. Un garde-fou réapproprié.



Jouer et se détendre sur un tapis végétal...



... ou pédaler dans un grand espace minéral.



PARC DE LA VILLETTE, PARIS XIX^e. Sur une roue de vélo géante enterrée.

M. CASTRO/URBA IMAGES



CRÉTEIL, VAL-DE-MARNE. Les joies du skate board.

G. DANGER/URBA IMAGES

celle, la circulation automobile s'écoule tangentiellement à la place laissant un grand espace sur lequel plusieurs usages peuvent coexister : jeux de ballons, terrasses de café, rencontres entre adolescents. Cela implique bien sûr de prévoir des plantations pas trop fragiles. Le mobilier urbain peut être réalisé de façon à pouvoir être un support de jeu et de détente. Un muret peut servir à s'asseoir, une clôture à grimper, un escalier à s'asseoir.

Parcours ludiques, sculptures, jeux tactiles ou libres...

Les aires de jeux, quant à elles, peuvent aussi être conçues de façon moins artificielle. Ainsi, elles peuvent proposer des revêtements de sol diversifiés et naturels : sable, terre, dallage, pelouses accessibles. Les jeux peuvent aussi être moins standardisés.

A Strasbourg, l'espace ludique de la petite France comprend ainsi des jeux tactiles et d'imagination pour les deux à cinq ans avec no-

tamment des sculptures rondes et lisses en bois, un espace pour les cinq à huit ans et un espace pour les jeux libres. Des balançoires, des jeux sur ressort, une « pierre d'eau », sorte de fontaine, ponctuent ce cheminement ludique. Donner une vraie place à l'enfant dans l'espace public, où le jeu puisse s'exercer librement, est possible sans avoir recours à l'élaboration – comme le proposent certains – de « plans directeurs de jeu » ou de « schémas directeurs de loisirs » qui alourdiraient encore les documents d'urbanisme et la tâche des collectivités locales.

NATHALIE COULAUD ■

Ouvrages de référence :
- « Jeu et détente, prise en compte dans l'aménagement de l'espace public », Collection références, Certu, 232 pages, 40 euros, janvier 2003.
- « Best practice to promote cycling and walking », CD-Rom 1998, Danish Road Directorate. Tél. : 00.45.33.93.33.38. ou vd@vd.dk. (CD-rom également disponible en version papier, qui illustre de nombreux exemples de villes européennes pour développer les modes de déplacements doux comme le vélo).

L'Union européenne souhaite des moyens de transport aménagés pour les enfants

« Les espaces publics et les moyens de transport sont trop souvent pensés par des adultes qui négligent les besoins des enfants », constate Margot Wallström, commissaire européen chargé de l'environnement. La Commission européenne accorde donc une attention particulière aux enfants dans la ville et rappelle que 80 % des Européens habitent en milieu urbain. La Commission fait des recommandations pour prendre en compte les enfants dans une brochure appelée « Villes d'enfants, villes d'avenir » (1). Des exemples et des méthodes sont proposés principalement sur le thème de la mobilité. La Commission conseille aux responsables politiques de s'engager pour réduire de moitié le

nombre d'enfants victimes d'accidents sur la chaussée. La Commission conseille aussi de mettre en place des parlements d'enfants et de jeunes afin de connaître précisément leurs besoins. En France, certaines villes comme la Roche-sur-Yon ou encore Sceaux ont mis en place un conseil municipal des jeunes. Pour sensibiliser les Européens à ces questions, la Direction générale environnement a été à l'origine de l'opération « En ville sans ma voiture » – en France, tous les 22 septembre – qui offre une occasion rare de tester les solutions autres que la voiture des parents pour se rendre à l'école.

(1) Brochure « Villes d'enfants, villes d'avenir », Commission européenne, Direction générale environnement. Tél. : 00 32 2 296 95 54.

Quelles règles pour l'enfant dans la ville ?

LES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ

La voie publique ou privée ouverte à la circulation doit être aménagée pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des handicapés et loi n° 91-663 du 13 juillet 1991).

LES RÈGLES EN MATIÈRE D'AIRES DE JEUX

● le décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixe les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux, c'est-à-dire le matériel et l'ensemble de matériels destinés à être utilisés de façon collective par des enfants de moins de 14 ans à des fins de jeux, quel que soit le lieu de leur implantation. Deux avis parus au « Journal officiel » du 15 décembre 1997 et du 11 novembre 1997 précisent les normes applicables à ces jeux.

● le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixe les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeu. Il constitue pour les collectivités locales un mémento pour réaliser une aire de jeux sûre dans des conditions normales d'utilisation ou dans des conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel.

LES RESPONSABILITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La jurisprudence a également fixé les responsabilités des collectivités locales : la collectivité doit choisir le jeu le moins dangereux possible (balançoire de faible amplitude par exemple), l'installer de façon à éviter les accidents (aire de jeux suffisamment vastes pour que les jeux ne soient pas les uns contre les autres). La commune doit s'assurer que son mobilier est en bon état de fonctionnement, surveiller l'état des arbres afin d'en prévenir la chute, etc. Lorsque le parc longe des espaces dangereux (voie à circulation rapide, etc.), la commune doit installer une clôture et contrôler qu'elle est bien hermétique.